

promette cela, ou plutôt, qu'elle s'y engage en donnant une bonne garantie et nous verrons pour le reste.

Mais a-t-il jamais été question de cela dans les négociations entre le Conseil de ville et le Pacifique.

Il fut un temps où cette question eût été facile à régler ; un temps où l'on aurait pu avoir, dans l'est, une gare centrale où les trains de l'ouest, de l'est et du sud se seraient rencontrés et dont on aurait pu faire le centre de la vie commerciale de Montréal. Le projet a été discuté longtemps, mais n'a jamais pris une forme tangible et la prépondérance des intérêts privés nous a mis où nous en sommes.

Il est bien inutile de récriminer maintenant, sur ce sujet : mais au moins, soyons sur nos gardes et ne laissons pas nos échevins nous livrer pieds et poings liés à la compagnie du Pacifique, comme quelques-uns nous paraissent disposer à le faire, pour peu que cela puisse aider à leur élection ou à leur fortune.

NOS EXPORTATIONS AUX ETATS-UNIS.

Nous publions dans une autre colonne un tableau comparatif des droits proposés sur différents articles par le tarif projeté de M. Wilson et de ceux que le tarif McKinley impose sur ces mêmes articles. Un coup d'œil sur ce tableau permettra de constater qu'il y a des abaissements de droits considérables sur bon nombre d'articles que nous pouvons exporter aux Etats-Unis, pourvu qu'on ne nous ferme pas complètement la barrière.

Nos exportations peuvent être classées en quatre classes distinctes :

1o Produits minéraux.

2o Produits du règne végétal, produits agricoles, horticoles, forestiers etc.

3o Produits du règne animal, animaux, et leurs produits, poissons etc.

4o Produits manufacturés.

Nous exportons beaucoup de produits des trois premières classes, quant à ceux de la quatrième, notre industrie est encore trop jeune pour qu'ils aient beaucoup d'importance comme articles d'exportation.

Au point de vue de nos exportations aux Etats-Unis, les trois premières classes seulement sont intéressantes à étudier.

Notre sol canadien est riche en minéraux ; le plus précieux de tous — non pas l'or, mais le fer, se trouve en abondance dans un grand nombre de localités ; mais il est généralement sous une forme assez difficile

à travailler, excepté dans la Nouvelle-Ecosse où l'industrie métallurgique prend chaque jour de plus amples proportions. Ailleurs, il est trop riche et difficile à fondre, ou mêlé à des substances qui nuisent à son utilité, acide phosphorique et autres, et dont l'élimination est très coûteuse. Jusqu'ici nos minerais de fer, ont été très peu exploités sauf à Londonderry, N.-E. et sur quelques points de l'ouest d'Ontario. L'admission en franchise de tous les minerais pourrait bien donner de l'importance aux gisements de fer magnétique, titanique et autres qui sont actuellement inexploités

faute d'un marché. Mais il ne nous paraît pas très désirable d'exporter nos minerais pour acheter les métaux ouvrés qui en proviennent. Mieux vaudrait les travailler ici.

Nos voisins d'Ontario peuvent aussi exporter du minerai de plomb et surtout du minerai de nickel ; nous avons à Québec du minerai de cuivre sous forme de pyrites. Mais gardons-les plutôt chez nous, si nous pouvons réussir à fonder des établissements métallurgiques pour en tirer parti.

Le charbon bitumeux ou houille, est un des principaux articles d'exportation des provinces maritimes. Nous ne produisons pas, excepté au Manitoba, de charbon anthracite. La houille des provinces maritimes, trouvera, si on la laisse entrer en franchise, un marché très avantageux dans les états de la Nouvelle-Angleterre.

Si les minerais sont admis en franchise, il n'en est pas de même des marbres granits et autres pierres, sur lesquels pourtant il y a un dégrèvement sensible. Reste à savoir s'il sera suffisant pour permettre à nos marbres et ardoises des townships de passer la frontière.

Le règne végétal nous fournit des articles d'exportation très variés : les bois que l'on admettrait en franchise, les grains, soumis à des droits plus légers, les graines, les farines, son, moulée, etc., les légumes, les fruits.

L'abolition des droits sur les bois attirera au Canada les commerçants de bois américains qui feraient une rude concurrence à nos concitoyens aux ventes de concessions forestières. Nos pouvoirs d'eau seraient sans doute utilisés pour le sciage des bois destinés au marché américain. D'où il y aurait lo. bénéfice

pour nos gouvernements provinciaux et pour les possesseurs actuels de concessions ; 2o. bénéfice pour nos ouvriers des scieries. Mais aussi nous risquons fort de voir nos

terrains boisés se dégarnir si rapidement que les plus prévoyants parmi nos hommes d'état demanderont la réimposition du droit sur les billots, tout simplement pour faire cesser cette exemption de droits et restreindre l'exportation.

La fabrication de la pulpe de bois est une industrie encore naissante mais déjà florissante chez nous, dont le produit est presque tout exporté. Le tarif Wilson enlève le droit spécifique de \$2.50 sur la pulpe mécanique et de \$7.50 sur la pulpe chimique, en laissant subsister le droit *ad valorem* de 10 p. c.

Comme on emploie pour faire la pulpe des bois inutilisables dans le commerce, nous croyons que ce dégrèvement, permettant à la fabrication de la pulpe de prendre un développement considérable, serait bien vu par tout le monde.

Pour le blé, la farine et les issues de blé, nous n'exportons rien, ou à peu près aux Etats-Unis ; le régime douanier auquel ils sont soumis ne nous intéresse donc pas généralement. Mais l'orge et l'avoine, deux articles de grande exportation, autrefois, de notre province, se trouveraient, avec le tarif Wilson dans des conditions qui en permettraient l'exportation sur le même pied qu'avant le tarif McKinley. Ce serait une résurrection de la culture de l'orge, abandonnée pour ainsi dire dans notre province depuis qu'on ne peut plus l'exporter.

Le foin reviendrait au droit de \$2.00 la tonne, comme avant le bill McKinley. Nos cultivateurs auraient-ils tout le bénéfice de cette réduction ? Ce n'est pas probable ; mais enfin, ils en bénéficieraient dans une certaine mesure.

Les pommes de terre seraient chargées d'un droit de 10c par minot, au lieu de 25c comme à présent. Ce tubercule que l'on achète actuellement 15c le minot dans l'île du Prince-Edouard pour le marché de Boston, pourrait être payé alors de 10 à 12c de plus. Ce n'est pas à dédaigner. Les oignons et les haricots seraient dégrévés de moitié, les pois resteraient au même taux. En fait de fruits nous sommes beaucoup plus importateurs qu'exportateurs, sauf pour les pommes que nous exportons surtout en Angleterre.

Les animaux vivants ne sont pas compris dans les dégrèvements proposés. Leurs peaux, pelleteries et fourrures non plus. La volaille paierait 3c par livre au lieu de 5c. Autrefois nous fournissions beaucoup de volaille et de gibier à la Nouvelle Angleterre. Avec les œufs